

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09353021 du 31/05/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° R1237486 DU 23/05/24 LIVRE AG. FIGEAC V/REF: CHANTIER LE ROUGET								
CHT 14729 DEPOT								
176801.07	TUILE MARSEILLE ROUGE VIEILLI MO	1.680	U		1,35	2.268,00		
	dont Eco-Contribution					(16,80)		
437433.01	PALETTE TUILES M1 MONIER	7	U		23,36	163,52		
226665.17	ARETIER EMB.40 AR148 RGE VIEILLI MO	80	U		12,62	1.009,60		
	dont Eco-Contribution					(0,80)		
226666.18	ARETIER AB.EMB.40 AR195 ROUGE V. MO	4	U		42,94	171,76		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
845190.01	CLOSOIR LAHEROLL ALU 370MM/10M RGE	30	ML		11,12	333,60		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		79,00	79,00		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(17,94)		

payé par ch
le 07.07.24

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
4.041,48	20,00% 808,30	4.849,78	30/06/24	Chèque	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.